



Interdiction de fumer non respectée dans 2 lieux de travail, comment faire réprimer ces infractions ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 14 février 2017

Bonjour,

Je voudrais savoir comment dénoncer à la police 2 lieux de travail qui ne respectent pas la loi interdiction de fumer dans les lieux publics.

Réponse :

Votre seule qualité de visiteur extérieur ou d'observateur limite à deux options vos possibilités de recours

- Porter [plainte](#) auprès du Procureur de la république, avec le risque de voir votre plainte classée sans suite.
- Demander l'assistance d'un avocat ou [d'une association](#) habilitée à se porter partie civile contre les infractions à la loi Évin.

Source complémentaire :

- Rédaction d'une plainte : <https://www.service-public.fr/parti...>